

La Bâtonnière

Nanterre, le 24 novembre 2025
ICDL/JP

Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre barreau souhaite attirer votre attention sur deux propositions de loi porteuses d'avancées historiques pour le droit des enfants.

La proposition de loi de Madame Ayda HADIZADEH prévoit que chaque enfant placé ou suivi par l'ASE soit assisté d'un avocat. La systématisation de l'avocat d'enfant dans les procédures d'assistance éducative est un combat de notre profession. Il l'est tout particulièrement sur notre territoire qui s'est montré pionnier en 2020 en l'expérimentant grâce à la synergie d'avocats et de juges particulièrement concernés par la protection des droits des enfants. Durant une année, au Tribunal pour Enfants de Nanterre deux juges ont sollicité du Bâtonnier la désignation d'avocats pour tous les enfants, quel que soit leur âge et leur discernement. Vous trouverez ci-après le bilan de cette expérimentation encore fréquemment citée en exemple.

La proposition de loi de Monsieur Emmanuel GREGOIRE vise à protéger pleinement les mineurs isolés. Notre barreau est également investi auprès de ces enfants mineurs particulièrement vulnérables. Des avocats spécialement formés les accompagnent et les assistent. Sécuriser leur mise à l'abri et veiller à l'effectivité de leurs droits relève d'une priorité pour laquelle notre barreau est également mobilisé.

Ces deux textes seront soumis au vote de l'Assemblée le 11 décembre 2025. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien et souhaiterions, si vous l'acceptez, vous rencontrer préalablement pour vous apporter tout éclairage sur ces deux textes majeurs.

Votre bien dévouée,

Marie-Pascale PIOT
Bâtonnière

